

REGLEMENT INTERIEUR DES LOCAUX BATIMENT LE CARCEY

CLUB DES SPORTS LA FECLAZ - SECTION NORDIQUE

ACCES AUX LOCAUX

L'accès aux locaux est réservé uniquement aux adhérents du club.

L'accès aux locaux ne peut se faire que par les issues réservées à cet effet, et aux jours et heures des entraînements et compétitions.

L'accès aux locaux du 1^{er} étage est réservé uniquement aux membres du bureau et aux salariés.

L'accès aux locaux fermés à clef est réservé uniquement aux membres dument mandatés.

Les personnes extérieures aux clubs ne peuvent pénétrer dans les locaux que sur l'invitation expresse des membres du bureau ou des salariés.

COMPORTEMENT ET VIVRE ENSEMBLE

Les locaux sont un espace de vie agréable. L'ensemble des adhérents se doit d'être calme et bienveillant envers les plus jeunes.

Les nuisances sonores inutiles sont à proscrire.

Le 1^{er} étage est uniquement un espace de travail.

FARTAGES ET SKIS

Le fartage d'accroche (poussettes et klisters) est interdit au sein des locaux, y compris dans le local à skis.

Au-delà du local à skis, les skis ou les housses à skis sont interdits dans l'ensemble des locaux.

VESTIAIRES

Les vestiaires sont le seul lieu approprié pour le changement des vêtements.

Les adhérents sont tenus de respecter le planning d'utilisation des vestiaires par catégories (planning affiché dans le couloir).

Ne rien déposer sur les tablettes supérieures des bancs de vestiaires. Les sacs doivent être stockés sous les bancs de vestiaires.

Ne rien déposer sur les radiateurs électriques et interdiction de modifier les réglages des thermostats.

RESPECT DES LOCAUX

Après utilisation, les adhérents doivent restitués les locaux dans un état de propreté ne mettant pas en cause les règles élémentaires du vivre ensemble, de l'hygiène et de la sécurité.

Les éducateurs sportifs sont chargés, pour leurs catégories respectives, de veiller au respect de cette règle.

VOLS

Le Club dégage toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte des locaux. A cet égard, il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur à l'intérieur des locaux, et il est demandé à chacun de prendre toute disposition utile quant à la sécurité de ses objets personnels.

Contact :

Club des Sports La Féclaz - Section Nordique

Le Carcey - 73230 LA FÉCLAZ

Tél : 04 79 26 06 91 - Mail : contact.clubnordique@gmail.com



www.skinordiquelafecclaz.org

SECOURS

Quel que soit le problème rencontré, malaise, vertige, crampe ou blessures diverses, il est expressément recommandé de ne pas rester seul dans le vestiaire ou de quitter la salle seul(e) sans avoir prévenu la personne qui encadre l'activité.

Celle-ci veillera à prendre les dispositions adaptées en contactant en cas de nécessité les pompiers ou le SAMU.

APPLICATION DU REGLEMENT

Tout adhérent ne respectant pas ce règlement après rappel à l'ordre pourra donc se voir appliquer les sanctions ci-dessous.

Tout problème non prévu dans le présent règlement et susceptible de nuire au bon fonctionnement des locaux pourra être solutionné sur-le-champ par les éducateurs sportifs ou les membres du bureau du club.

Les éducateurs sportifs ou les membres du bureau du club peuvent à tout moment apporter, en cas de difficulté dans l'application de ce règlement, l'éclairage nécessaire.

SANCTIONS

Sur proposition des éducateurs sportifs ou des membres du bureau, tout adhérent ne respectant pas le règlement se verra appliquer les sanctions graduées ci-dessous :

- Remise en état (nettoyage,...) et réparation financière du préjudice subi
- Sanction sportive (exclusion d'entraînements, de compétitions, de stages)
- Exclusion provisoire ou définitive du club

Contact :

Club des Sports La Féclaz - Section Nordique

Le Carcey - 73230 LA FÉCLAZ

Tél : 04 79 26 06 91 - Mail : contact.clubnordique@gmail.com



www.skinordiquelafecclaz.org